

## CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 24 Juin 2021

Nombre de conseillers titulaires : 59

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre d'absents excusés : 10

### 1 - Rénovation énergétique du centre de secours de Montrevault - Convention de mandat de travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'accepter le mandat de maîtrise d'ouvrage et de valider le projet de convention portant sur les modalités de réalisation des travaux de rénovation énergétique du centre de secours de Montrevault pour un montant total estimé à 21 290 € HT.

### 2 - Cession de 3 véhicules à Mauges Communauté - Service Assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la cession à titre gratuit, au bénéfice de Mauges Communauté, des 3 véhicules dédiés au service Assainissement.

### 3 - Emprunt budget Ville

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de contracter auprès de la Banque postale un emprunt d'équipement local à taux fixe avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 000 000 €

Durée : 180 mois (15 ans)

Dont différé en capital : Néant

Taux : 0,62 % l'an

Périodicité : Trimestrielle

Date d'échéances : le 1<sup>er</sup> de chaque mois concerné

Amortissement : Progressif classique

Montant de l'échéance : 17 466,58 €

Commission d'engagement : 0,08 % du montant du prêt (800 €)

### 4 - Emprunt budget Lotissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt relais à taux fixe avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 000 000 €

Durée : 36 mois (3 ans)

Dont différé en capital : Néant

Taux : 0,20 % / an

Périodicité : trimestrielle pour les intérêts

Amortissement : in fine

Montant de l'échéance : 500 € pour les seuls intérêts

Commission d'engagement : 800 €

Remboursement anticipé : autorisé sans pénalité à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours

### 5 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier le tableau des effectifs :

\*Ouverture de postes permanents – Pôles Ressources/EFS :

1 poste rédacteur 35/35ème

2 postes adjoint d'animation 25/35ème + 28/35ème

\*Ouverture de postes non permanents – Pôle EFS :

45 postes adjoint animation pour un total de 20,31/35ème

\*Modification de quotités – Hausse du temps de travail – Pôle EFS :

1 poste adjoint d'animation 21/35ème → 28/35ème

1 poste adjoint d'animation 22/35ème → 28/35ème

3 postes adjoint d'animation 30/35ème → 32/35ème

1 poste adjoint d'animation 30/35ème → 33/35ème

\*Renouvellement de contrat - Pôles CAT/EFS :

1 poste adjoint administratif 35/35ème

1 poste rédacteur 17,5/35ème

## **6 - Création de poste de vacataire "Opérateur des activités physiques et sportives"**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la surveillance du plan d'eau de la Barbotine situé au Fuilet pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.

## **7 - Mise en place d'un forfait mobilité durable**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres de mettre en place le forfait mobilités durables à compter du 01/07/2021. Pour la première période d'application, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021, le montant du forfait est fixé à 100 € et le nombre minimal de jours de trajets comptabilisés est de 50.

## **8 - Citergies - Engagement de la démarche et groupement de commande**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres d'engager la collectivité dans la démarche mutualisée Cit'ergie et d'approuver la création d'un groupement de commandes composé de Mauges Communauté et des communes de Sèvre-moine, Orée-d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Beaupréau-en-Mauges et Chemillé-en-Anjou, pour les prestations d'un groupement de conseillers Cit'ergie.

D'autre part, il est décidé également d'approuver la désignation de Mauges Communauté comme coordonnateur du groupement de commandes et de désigner Benoît Briand membre titulaire et David Renevret membre suppléant de la commission d'attribution prévue à la convention.

## **9 - Convention avec le Département - Diagnostic archéologique anticipé - Centre bourg de St-Pierre-Montlimart**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le projet de convention de réalisation du diagnostic d'archéologie préventive « Saint-Pierre-Montlimart – requalification urbaine du centre ville – tranches 1, 2, 3 ».

## **10 - PLU de Montrevault-sur-Èvre - Prescription de la révision allégée n° 1**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres la prescription de la révision allégée n° 1 du PLU de Montrevault-sur-Èvre avec pour objectif de modifier le zonage des parcelles 145 WC 172, 145 WC 294, 145 WC 296, 145 WC 298 et 145 WC 300 situées au Fuilet, zone des Alliés, en passant d'un zonage agricole (zonage A) à un zonage constructible pour de l'activité industrielle (zonage Uyaa), afin de répondre au projet d'extension d'une entreprise.

## **11 - Acquisition parcelles Carrefour de la Musse / Allée de l'Ecusson à St-Pierre-Montlimart**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'acquérir 313 Al 411 (4 080 m<sup>2</sup>), 412 (776 m<sup>2</sup>), 413 (969 m<sup>2</sup>), 414 (500 m<sup>2</sup>), 416 (874 m<sup>2</sup>), 418 (870 m<sup>2</sup>) 420 (2 701 m<sup>2</sup>), 1640 (499 m<sup>2</sup>), 1641 (12 m<sup>2</sup>), 1642 (812 m<sup>2</sup>), 1643 (28 m<sup>2</sup>) situées à Bel-Air – St-Pierre-Montlimart aux conditions financières suivantes : 65 290 € avec 60 000 € net vendeur et 5 290 € de frais d'agence à la charge de la commune, auxquels s'ajouteront les frais d'acte notarié.

## **12 - Acquisition pour réserve foncière - Parcelles AB55 et AB56 - Chaudron en Mauges**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir les parcelles AB 55 (42 m<sup>2</sup>) et AB 56 (46 m<sup>2</sup>), permettant à long terme la densification d'une partie du bourg de Chaudron en Mauges aux conditions financières suivantes : 5 €/m<sup>2</sup> soit 440 € net vendeur avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

### 13 - Echange coulée verte de Pinteau - Parcelles c1425p et AB637p - Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres l'échange d'une superficie de 159 m<sup>2</sup> de la parcelle C 1425 (3 769 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune, contre 230 m<sup>2</sup> de la parcelle AB637 aux conditions financières suivantes : échange sans soulte, avec frais de géomètre à la charge de la commune et frais d'acte notarié à la charge des autres propriétaires.

### 14 - Acquisition jardins - Parcelles A1322, A1323, A1049, A1045 et A1043 - St Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir les parcelles A 1322 (992 m<sup>2</sup>), A 1323 (1 158 m<sup>2</sup>), A 1049 (640 m<sup>2</sup>), A 1045 (285 m<sup>2</sup>) et A 1043 (110 m<sup>2</sup>), permettant à long terme la densification d'une partie du bourg de St Rémy en Mauges aux conditions financières suivantes : 5€/m<sup>2</sup> avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

### 15 - Cession avant vente privée - Parcelle C2099 - La Rimonerie au Fuleit

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de céder la parcelle C 2099 (186 m<sup>2</sup>) pour la somme de 930 € soit 5 €/m<sup>2</sup> avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

### 16 - Classement de parcelle dans le domaine Public - Gros Foils à St Quentin en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de régulariser le statut des parcelles 314C519, 505, 502, 682, 525, 667, 668 et 669 menant au lieu-dit Gros Foils à St Quentin-en-Mauges, afin qu'elles soient officiellement classées dans le domaine public communal.

### 17 - Validation cahier des charges et vente des lots du Lotissement des Moulins à La Chaussaire

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le principe de mise en place d'un cahier des charges comprenant la prise en charge des prestations suivantes par la Commune : implantation des constructions, conseil et visa sur la gestion des eaux pluviales et autorise la commercialisation des lots numéros 1 à 15.

### 18 - Construction d'une mairie annexe / bibliothèque et périscolaire à St Rémy en Mauges - Attribution des marchés de travaux lot 1

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la création de deux équipements : un accueil périscolaire, un espace mixte mairie annexe - bibliothèque, commune déléguée de Saint Rémy-en-Mauges de la manière suivante :

- Pour le lot n° 1 - VRD à l'entreprise ALLARD TP pour un montant total de 31 509 € HT

Soit un montant total de travaux attribué à 31 509 € HT.

lots	nombre d'offres reçues	estimation lot - € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
lot n°1 - VRD	2	19 860,00 €			ALLARD TP	31 509,00 €		
Total		19 860,00 €		0,00 €		31 509,00 €		0,00 €
Total général						31 509,00 €		

### 19 - Validation du programme d'aménagement des espaces publics à St Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le programme des travaux tel que présenté consistant en :

création de zone de stationnement dont 2 places PMR, création d'une liaison douce, traitement du parvis de la mairie, création d'arrêt minute le long de la RD, création d'un espace de verdure type esplanade, création de noues pour le ruissellement des eaux de pluie, aménagement de la cour de la périscolaire, installation de mobilier urbain, préparation des sols à la plantation de végétaux avec mission de conseil sur leur choix. Il est également arrêté l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 265 000 € HT compris dans une enveloppe opération de 285 000 € HT.

## 20 - SIEML - Délibération bi-annuelle - Travaux de réparation du réseau éclairage public - Novembre 2020 à mai 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour des travaux de réparation d'éclairage public sur la période de novembre 2020 à mai 2021, le versement d'un fonds de concours de 6 500,36 € au SIEML, représentant 75 % du montant des devis s'élevant à 8 667,15 € HT.

## 21 - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne 49

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'attribution d'une subvention à l'association Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) d'un montant de 1 000 €.

## 22 - Convention de partenariat support numérique pédagogique éducatif Canopé - Avenant n° 1

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres l'avenant n° 1 à la convention consistant à poursuivre le partenariat en élargissant l'accès aux ressources Canopée à 15 animateurs de temps périscolaires en plus des 23 enseignants des écoles publiques à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour 10 mois.

## 23 - Tarifs séjour autonomie à Annecy

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider les tarifs du séjour autonomie à Annecy prévu du 22 au 27 août 2021 présenté ci-dessous :

	M/E	Hors M/E	Familles	
	tarif/quotient			
0/300	<b>249</b>	299	0	0 €
301/600	<b>277</b>	332	2	554 €
601/900	<b>308</b>	369	6	1 847 €
901/1200	<b>342</b>	410	5	1 710 €
1201/1500	<b>376</b>	451	5	1 881 €
1501/1800	<b>414</b>	497	2	828 €
1801/2100	<b>455</b>	546	1	455 €
2101/99999	<b>501</b>	601	1	501 €
			TOTAL	7 775 €

## 24 - Projet résidentiel Habif'âge à La Boissière sur Èvre - Subvention

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres le principe de transfert du bien situé 2 rue de la Gilletterie à La Boissière sur Èvre en apport en fond associatif à l'association Habif'âge et donne un avis favorable aux termes de la convention de financement portant sur un engagement financier global maximal de 90 000 € en subvention d'équipement répartis sur 3 ans avec un premier versement à hauteur de 25 000 € au titre de l'année 2021.

## 25 - Projet résidentiel Habif'âge à La Boissière sur Èvre - Adhésion à l'association

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'adhérer à l'Association Habif'âge avec versement d'une cotisation de 15 euros au titre de l'année 2021.

## 26 - Mise en place chèque Kdo Mauges - Repas des aînés 2021

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres l'achat de chèques KDO Mauges dans la limite maximale de 1 650 bons maximum d'une valeur de 20 € pour les personnes âgées de 75 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2021 habitant en résidence principale à Montrevault-sur-Evre.

Séance levée à 22 heures 30

**Prochain Conseil Municipal : jeudi 23 septembre 2021 à 20 heures**